

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                    |
|---------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023              |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée:<br>11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                    |

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem Plastic Cleaner

Code du produit : 145.985

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage, Solvant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH  
Esinger Steinweg 50  
25436 Uetersen  
Allemagne  
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0  
Téléfax : 04122 717158

**Service responsable** : Laboratoire  
  
04122 717 0  
sds@vosschemie.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,  
Göttingen, Deutschland  
0551 19240

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem Plastic Cleaner

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023  
Date de la première version publiée:  
11.10.2019

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Prévention:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem Plastic Cleaner

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023  
Date de la première version publiée:  
11.10.2019

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques  
Hydrocarbures, C9, aromatiques

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange  
aérosol

#### Composants

| Nom Chimique                | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification     | Concentration<br>(% w/w) |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| hydrocarbures en C9-C11, n- | Non attribuée                                             | Flam. Liq. 3; H226 | >= 50 - < 75             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023  
Date de la première version publiée:  
11.10.2019

|                                                    |                                                |                                                                                                                                                                              |              |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques | 919-857-5<br>01-2119463258-33                  | STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>Asp. Tox. 1; H304<br>EUH066                                                                                                  |              |
| Hydrocarbures, C9, aromatiques                     | Non attribuée<br>918-668-5<br>01-2119455851-35 | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respiratoire)<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br>EUH066 | >= 20 - < 25 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.  
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme voie possible d'exposition.  
Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem Plastic Cleaner

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023  
Date de la première version publiée:  
11.10.2019

Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Enlever toute source d'ignition.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023           |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée: 11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                 |

Assurer une ventilation adéquate.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil.

Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Respecter les consignes de stockage pour les aérosols ! Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Précautions pour le stockage : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem Plastic Cleaner

Version

1.3

FR / FR

Date de révision:

24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023

Date de la première version publiée:

11.10.2019

en commun

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                    | No.-CAS       | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|------------------------|--------|
| hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques | Non attribuée | VME (Vapeur)                          | 1.000 mg/m3            | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives                       |               |                                       |                        |        |
|                                                                               |               | VLCT (VLE) (Vapeur)                   | 1.500 mg/m3            | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives                       |               |                                       |                        |        |
| butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))                              | 106-97-8      | VME                                   | 800 ppm<br>1.900 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives                       |               |                                       |                        |        |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                                           | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur               |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 871 mg/m3            |
|                                                                               | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 185 mg/m3            |
| Hydrocarbures, C9, aromatiques                                                | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 151 mg/m3            |
|                                                                               | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 12,5 mg/kg p.c./jour |
|                                                                               | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 32 mg/m3             |
|                                                                               | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 7,5 mg/kg p.c./jour  |
|                                                                               | Consommateurs      | Oral(e)              | Long terme - effets systémiques | 7,5 mg/kg p.c./jour  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                    |
|---------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023              |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée:<br>11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                    |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : >= 0,4 MM  
Directive : DIN EN 374  
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.  
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Mesures de protection : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : aérosol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023           |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée: 11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                 |

|                                                                       |   |                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------|
| Couleur                                                               | : | clair                                                             |
| Odeur                                                                 | : | caractéristique                                                   |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : | non déterminé                                                     |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : | Non applicable                                                    |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | 7,5 % (v)                                                         |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | 0,7 % (v)                                                         |
| Point d'éclair                                                        | : | Non applicable                                                    |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | 365 °C                                                            |
| pH                                                                    | : | non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) |
| Viscosité                                                             |   |                                                                   |
| Viscosité, dynamique                                                  | : | non déterminé                                                     |
| Viscosité, cinématique                                                | : | non déterminé                                                     |
| Solubilité(s)                                                         |   |                                                                   |
| Hydrosolubilité                                                       | : | non miscible                                                      |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | non déterminé                                                     |
| Pression de vapeur                                                    | : | non déterminé                                                     |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023           |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée: 11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                 |

Densité : 0,76 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

**hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                    |
|---------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023              |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée:<br>11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                    |

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 9,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): env. 3.492 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6,193 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 3.160 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Composants:

#### hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem Plastic Cleaner

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023  
Date de la première version publiée:  
11.10.2019

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:**

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

##### **hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023  
Date de la première version publiée:  
11.10.2019

### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: 0,131 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 0,23 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem Plastic Cleaner

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023  
Date de la première version publiée:  
11.10.2019

### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,2 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 2,144 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 80 %  
Durée d'exposition: 28 jr

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 78 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023           |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée: 11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                 |

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

#### Potentiel de réchauffement planétaire

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

#### Composants:

##### **propane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,072  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,02  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,006  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,036 a  
Efficacité radiative: 0 Wm<sup>2</sup>ppb  
Information supplémentaire: Composés divers

##### **butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)):**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,022  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,006  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,002  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,019 a  
Efficacité radiative: 0 Wm<sup>2</sup>ppb  
Information supplémentaire: Composés divers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023           |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée: 11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                 |

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.<br>L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux règlements concernant l'élimination des déchets.               |
| Emballages contaminés | : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.                                                                                                                                                                                                                                                |
| Code des déchets      | : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:<br>08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses<br>150104, emballages métalliques<br>15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |      |           |
|------|-----------|
| ADN  | : UN 1950 |
| ADR  | : UN 1950 |
| RID  | : UN 1950 |
| IMDG | : UN 1950 |
| IATA | : UN 1950 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |      |                       |
|------|-----------------------|
| ADN  | : AÉROSOLS            |
| ADR  | : AÉROSOLS            |
| RID  | : AÉROSOLS            |
| IMDG | : AEROSOLS            |
| IATA | : Aerosols, flammable |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- |      | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADN  | : 2    | 2.1                  |
| ADR  | : 2    | 2.1                  |
| RID  | : 2    | 2.1                  |
| IMDG | : 2.1  |                      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

Version

1.3

FR / FR

Date de révision:

24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023

Date de la première version publiée:

11.10.2019

**IATA** : 2.1

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADN**

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Étiquettes : 2.1

#### **ADR**

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Étiquettes : 2.1

Code de restriction en tunnels : (D)

#### **RID**

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Numéro d'identification du danger : 23

Étiquettes : 2.1

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1

EmS Code : F-D, S-U

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable Gas

#### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable Gas

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023           |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée: 11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                 |

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4320, 4734, 4718

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem Plastic Cleaner

|         |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 15.09.2023           |
| 1.3     | 24.06.2024        | Date de la première version publiée: 11.10.2019 |
| FR / FR |                   |                                                 |

(Code de l'environnement  
R511-9)

Règlement (CE) no : 30 % et plus: Hydrocarbures aliphatiques  
648/2004, comme amendé 15 % ou plus mais moins de 30 %: Hydrocarbures aromatiques

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|        |                                                                                       |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| H226   | : Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| H304   | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H335   | : Peut irriter les voies respiratoires.                                               |
| H336   | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                              |
| H411   | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| EUH066 | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.            |

### Texte complet pour autres abréviations

|                     |                                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic     | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique                    |
| Asp. Tox.           | : Danger par aspiration                                                       |
| Flam. Liq.          | : Liquides inflammables                                                       |
| STOT SE             | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique        |
| FR VLE              | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| FR VLE / VME        | : Valeur limite de moyenne d'exposition                                       |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : Valeurs limites d'exposition à court terme                                  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem Plastic Cleaner

Version  
1.3

FR / FR

Date de révision:  
24.06.2024

Date de dernière parution: 15.09.2023  
Date de la première version publiée:  
11.10.2019

néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|                   |            |
|-------------------|------------|
| Aerosol 1         | H222, H229 |
| STOT SE 3         | H336       |
| STOT SE 3         | H335       |
| Aquatic Chronic 3 | H412       |

#### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR